COMPTE RENDU DE L'AUDIO
DU 11 SEPTEMBRE 2020

Sections des douanes CGT
De l' interrégion de Nouvelle Aquitaine

Masques inadaptés, mesures organisationnelles qui peinent à se mettre en place, la direction a un temps de retard face à la contamination qui s'accélère.

Cette réunion téléphonique a été demandée par l'intersyndicale suite à l'apparition de cas positifs à la COVID 19 au sein de la DR de Bordeaux et au CSRH.

En premier lieu, le SNAD CGT adresse ses vœux de prompts rétablissements aux agents concernés et les assure de son soutien.

POINT SUR LA CONTAMINATION

Nous avions demandé un état hebdomadaire reprenant, par service, le nombre d'agents en présentiel, en AA, en télétravail, en quatorzaine et malades.

Le DI s'y refuse prétextant la situation très évolutive et des sujets contacts qui se déclarent au fur et à mesure.
Nous regrettons de ne pouvoir disposer du document demandé qui offrirait un plus par rapport à une prise de note toujours compliquée surtout en audio.

Il nous fait néanmoins un point de la situation en Nouvelle-Aquitaine :

- 2 agents à la brigade d'Arcachon et un agent au CSRH sont toujours en arrêt de travail après avoir été testés positifs,
- 19 agents sont cas contacts (10 à la brigade d'Arcachon, 4 au CSRH, 1 au CODT, 1 à la brigade de Cambo, 1 au bureau de Bayonne, 1 à la brigade d'Oloron et 1 agent CO de la DR de Poitiers).

Plusieurs agents de la brigade d'Arcachon sont en attente de résultats de tests.
En revanche, les tests des deux agents du bureau de Bassens contacts d'un usager malade sont négatifs ainsi que ceux des deux agents de la BSE de Mérignac également sujets contacts de malades.

Eu égard aux symptômes déclarés par des agents sujets contact de personnes malades, il est probable que de nouveaux cas d'agents malades apparaissent.

Les agents sujets contact sont en télétravail ou ont été mis en congés de maladie ordinaire convertissables en AA.

L'absence simultanée des médecins de prévention de la DR de Bordeaux, pièces centrales du dispositif de suivi des agents contact, a été palliée par le médecin de prévention des Hautes-Pyrénées.

PERSONNES VULNERABLES

Elles continuent à être isolées en télétravail ou en AA si le télétravail n'est pas possible.
Pour les agents qui vivent avec une personne vulnérable, le télétravail est possible ou un aménagement de poste.

GARDE D'ENFANT : en cas de fermeture de classes, les agents seront en AA ou en télétravail.

TELETRAVAIL

Nous demandons une nouvelle fois au DI d'évoluer et de ne plus poser des contraintes au télétravail du type expérimentation ou lien entre ancienneté et jours de TT accordés. Il y consent enfin ! Ainsi les agents des SRE de l'interrégion pourront entrer dans le télétravail sans attendre la fin de l'expérimentation qui se poursuit et un agent pourra se voir accorder plusieurs jours de télétravail même si c'est sa première demande.

Pour autant, le DI refuse toujours de faire droit automatiquement aux demandes de TT des agents même quand leur service est en zone rouge et il examinera les demandes au cas par cas sous le prisme de l'avis du chef de service et du fonctionnement du service.

Les agents seront toujours fondés à déposer des recours s'ils considèrent que les raisons invoquées ne sont pas justifiées.
Nous soulevons le problème du management infantilisant de certains chefs de service et les comptes-rendus trop détaillés qu'ils demandent aux agents en télétravail.
Nous demandons des formations pour améliorer cette gestion.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Le Directeur souhaite attendre le 1er octobre et la livraison des masques chirurgicaux commandés pour l'ensemble de la surveillance pour doter systématiquement les agents des brigades de ce type de masques.
En attendant, les agents devront faire avec les masques en tissu distribués avec toutes les incertitudes que cela entraîne en terme de protection.

A l'heure où les cas de Covid augmentent au sein de l'interrégion, la CGT exige que les agents de la surveillance soient dotés immédiatement de masques chirurgicaux.
Nous continuons également à exiger des masques FFP pour certaines situations d'exposition en intégrant les préconisations de l'INRS s'agissant de leur utilisation (lire ici).
Le droit d'alerte déposé le 17 mars 2020 qui était motivé par le manque d'équipements de protection est donc toujours d'actualité d'autant plus que la contamination s'accroît en Nouvelle-Aquitaine.
Enfin le DI qui s'appuie sur les préconisations du protocole national Covid nous assure que l'utilisation des gants est contre-productive et que la bonne pratique consiste à se laver la main.
Pour autant, l'utilisation de gants doit être fonction de l'évaluation du risque au regard de la situation de travail notamment **en cas de contrôle et de fouille à corps** (*extrait guide pour l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention dans le cadre de la reprise d'activités publié par le secrétariat général du Ministère en mai dernier*) et pour la CGT, vu ces préconisations, il ne faut pas écarter ce moyen de protection dans les situations précitées.

Enfin, le Directeur ne remet pas en cause les collaborations entre services et les croisements d'équipes malgré le risque supplémentaire de contamination qu'ils peuvent entraîner.

Les représentants du SNAD-CGT